

Objet : marché d'électricité

Suite à la directive Européenne de 1996 et à l'ouverture du marché de l'électricité du 01 Juillet 2004 aux Collectivités Territoriales, le Maire propose de contracter un contrat de fourniture d'électricité pour la Maison des Arches et le bâtiment de la Mairie-Ecole. D'autre part, le Maire rappelle que le protocole de Kyoto impose à la France la production d'au moins 21% d'électricité issue d'énergies renouvelables d'ici 2010. Pour apporter notre contribution à la préservation de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement des énergies renouvelables, il propose d'être acteur du développement durable en souscrivant un contrat qui proposera 100% d'énergies vertes.

L'offre économiquement la plus avantageuse s'avère être celle de EDF qui propose :

- pour le site de la Maison des Arches (contrat EQUILIBRE +):
 - o 100% d'énergie fournie par des moyens de production issus des énergies renouvelables et certifiée par OBSERVER (Observatoire des Energies Renouvelables et Institut d'émission des Certificats Verts)
 - o prix du kWh en heures creuses : 4.023 cts €/kWh HT
 - o prix du kWh en heures pleines : 6.654 cts €/kWh HT
 - o dont 0.17 cts €/kWh reversés au projet CISEL (programme de recherches appliquées (EDF/CNRS) pour l'amélioration et la baisse des coûts des panneaux photovoltaïques),
 - o abonnement : 13.16 €/mois
 - o durée du contrat : 3 ans
 - o prix fermes pendant la durée du contrat (pas d'augmentation),
 - o service Dia@leze inclus (outil sécurisé de suivi et de gestion des contrats et dépenses électriques, via Internet).
- pour le site de la Mairie-Ecole (contrat EQUILIBRE +):
 - o 100% d'énergie fournie par des moyens de production issus des énergies renouvelables et certifiée par OBSERVER (Observatoire des Energies Renouvelables et Institut d'émission des Certificats Verts)
 - o prix du kWh en heures creuses : 3.849 cts €/kWh HT
 - o prix du kWh en heures pleines : 6.479 cts €/kWh HT
 - o dont 0.17 cts €/kWh reversés au projet CISEL (programme de recherches appliquées (EDF/CNRS) pour l'amélioration et la baisse des coûts des panneaux photovoltaïques),
 - o abonnement : 3.35 €/mois
 - o durée du contrat : 3 ans
 - o prix fermes pendant la durée du contrat (pas d'augmentation)
 - o service Dia@leze inclus (outil sécurisé de suivi et de gestion des contrats et dépenses électriques, via Internet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme sa volonté d'être un acteur du développement durable,

- autorise Le Maire à signer les contrats EQUILIBRE + avec EDF pour la Maison des Arches et le bâtiment de la Mairie-Ecole.